

Annexe C

Indicateurs financiers : Définitions et calculs

Les tableaux figurant dans cette annexe détaillent la manière de calculer les huit indicateurs préconisés par la Recommandation 18. Les tableaux de la Partie 1 donnent les formules de calcul des indicateurs de première priorité et ceux de la Partie 2 les formules des indicateurs de deuxième priorité. La Partie 3 contient la définition exacte des chiffres clés impliqués dans le calcul des indicateurs.

Partie 1 Indicateurs de 1ère priorité (par ordre alphabétique des libellés en allemand)

Tableau C.1 Taux d'endettement net

Taux d'endettement net							
Calcul	$\frac{\text{Dette nette I}}{40 \text{ Revenus fiscaux}}$						
Chiffre-clé impliqué	Dette nette I, cf. Tab.C.20						
Remarques	Au dénominateur on pourrait aussi utiliser uniquement les recettes des impôts directs des personnes physiques (400) et des personnes morales (401). Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent restreindre la signification de l'indicateur.						
Unités	Pour cent						
Valeurs indicatives	<table> <tr> <td>< 100%</td> <td>bon</td> </tr> <tr> <td>100% – 150%</td> <td>suffisant</td> </tr> <tr> <td>> 150%</td> <td>mauvais</td> </tr> </table>	< 100%	bon	100% – 150%	suffisant	> 150%	mauvais
< 100%	bon						
100% – 150%	suffisant						
> 150%	mauvais						
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière						
Signification	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.						

Tableau C.2 Degré d'autofinancement

Degré d'autofinancement	
Calcul	$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$
Chiffres-clés impliqués	Autofinancement, cf.Tab.C.23 Investissements nets, cf. Tab.C.19
Remarques	Plus la collectivité publique est petite, plus cet indicateur est sujet à des fluctuations importantes.
Unités	Pour cent
Valeurs indicatives	A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle : Haute conjoncture : > 100% Cas normal : 80 -100% Récession : 50 – 80%
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Tableau C.3 Part des charges d'intérêts

Part des charges d'intérêts	
Calcul	$\frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$
Chiffres-clés impliqués	Charges d'intérêts nets, cf. Tab.C.22 Revenus courants, cf. Tab.C.18
Remarques	–
Unités	Pour cent
Valeurs indicatives	0% – 4% bon 4% – 9% suffisant > 9% mauvais
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

Partie 2 Indicateurs de 2^{me} priorité (par ordre alphabétique des libellés en allemand)

Tableau C.4 Dette brute par rapport aux revenus

Dette brute par rapport aux revenus											
Calcul	$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$										
Chiffres-clés impliqués	Dette brute, cf. Tab.C.10 Revenus courants, cf. Tab.C.18										
Remarques	–										
Unités	Pour cent										
Valeurs indicatives	<table> <tr> <td>< 50%</td> <td>très bon</td> </tr> <tr> <td>50% – 100%</td> <td>bon</td> </tr> <tr> <td>100% – 150%</td> <td>moyen</td> </tr> <tr> <td>150% – 200%</td> <td>mauvais</td> </tr> <tr> <td>> 200%</td> <td>critique</td> </tr> </table>	< 50%	très bon	50% – 100%	bon	100% – 150%	moyen	150% – 200%	mauvais	> 200%	critique
< 50%	très bon										
50% – 100%	bon										
100% – 150%	moyen										
150% – 200%	mauvais										
> 200%	critique										
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds										
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.										

Tableau C.5 Proportion des investissements

Proportion des investissements									
Calcul	$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$								
Chiffres-clés impliqués	Investissements bruts, cf. Tab.C.9 Dépenses totales, cf. Tab.C.11								
Remarques	–								
Unités	Pour cent								
Valeurs indicatives	<table> <tr> <td>< 10%</td> <td>effort d'investissement faible</td> </tr> <tr> <td>10% – 20%</td> <td>effort d'investissement moyen</td> </tr> <tr> <td>20% – 30%</td> <td>effort d'investissement élevé</td> </tr> <tr> <td>> 40%</td> <td>effort d'investissement très élevé</td> </tr> </table>	< 10%	effort d'investissement faible	10% – 20%	effort d'investissement moyen	20% – 30%	effort d'investissement élevé	> 40%	effort d'investissement très élevé
< 10%	effort d'investissement faible								
10% – 20%	effort d'investissement moyen								
20% – 30%	effort d'investissement élevé								
> 40%	effort d'investissement très élevé								
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds								
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.								

Tableau C.6 Part du service de la dette

Part du service de la dette	
Calcul	$\frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$
Chiffres-clés impliqués	Service de la dette, cf. Tab.C.14 Revenus courants, cf. Tab.C.18
Remarques	–
Unités	Pour cent
Valeurs indicatives	< 5% charge faible 5% – 15% charge acceptable > 15% charge forte
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière
Signification	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Tableau C.7 Dette nette I ou II par habitant en francs

Dette nette I ou II par habitant en francs	
Calcul	I. $\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Population résidante permanente}}$ ou II. $\frac{\text{Dette nette II}}{\text{Population résidante permanente}}$
Chiffres-clés impliqués	Dette nette I, cf. Tab.C.20 Dette nette II, cf. Tab.C.21 Population résidante permanente, cf. Tab.C.24
Unités	Francs par habitant
Valeurs indicatives ¹	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1'000 CHF endettement faible 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen 2'501 – 5'000 CHF endettement important > 5'000 CHF endettement très important
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

¹ Ces valeurs indicatives s'appliquent à la dette nette I par habitant. Elles s'appliquent aux cantons comme aux communes pour autant que les dépenses soient réparties entre les deux échelons dans un rapport d'environ 50 % / 50 %. Si la répartition des dépenses entre canton et communes est différente, ces valeurs doivent être adaptées en conséquence.

Tableau C.8 Taux d'autofinancement

Taux d'autofinancement	
Calcul	$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$
Chiffres-clés impliqués	Autofinancement, cf. Tab.C.23 Revenus courants, cf. Tab.C.18
Remarques	–
Unités	Pour cent
Valeurs indicatives	> 20% bon 10% – 20% moyen < 10% mauvais
Destinataire	Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds
Signification	Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Partie 3 Chiffres-clés (par ordre alphabétique des libellés en allemand)

Tableau C.9 Investissements bruts

Investissements bruts	
Calcul	50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
Indicateur concerné	Proportion des investissements, cf. Tab.C.5
Chiffre-clé impliqué	Investissements nets, cf. Tab.C.19
Remarques	<p>Les subventions d'investissements redistribuées (57) ne sont pas intégrées dans le chiffre-clé des investissements bruts. En effet ces dépenses ne font que transiter par le compte des investissements de la collectivité publique. Elles contribuent donc à gonfler « artificiellement » ce compte et nuiraient à la comparaison entre collectivités publiques si elles n'étaient pas laissées de côté. Par contre, les investissements extraordinaires (58) sont inclus dans le chiffre clé pour refléter la situation financière globale. En outre, ces investissements donnent également lieu à des amortissements planifiés au cours des années suivantes. Les inclure dans le calcul de l'investissement garanti par conséquent la cohérence de l'indicateur de degré d'autofinancement.</p>

Tableau C.10 Dette brute

Dette brute	
Calcul	200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme – 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme – 2066 Instruments financiers dérivés à long terme – 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
Indicateur concerné	Dette brute par rapport aux revenus, cf. Tab.C.4
Remarques	<p>Les engagements entrant dans la définition de la dette brute sont évalués à leur valeur nominale. Par rapport à cette définition de la dette brute, le concept de dette retenu par l'Union européenne dans le traité de Maastricht est défini de manière plus étroite et n'inclut pas certains postes. Il s'agit notamment d'acomptes et de crédits commerciaux que la statistique financière internationale classe dans les « autres engagements ». Ces derniers ne sont pas intégrés dans la définition donnée à la dette par le traité de Maastricht.</p> <p>Notons que, selon la définition utilisée ici, les instruments financiers dérivés ne font pas partie de la dette brute. Par ailleurs, lorsqu'une collectivité publique comptabilise ses investissements selon le principe du produit brut (Option 2 de la Recommandation 10), les contributions ou subventions d'investissement inscrites au passif de son bilan doivent être déduites des engagements financiers à long terme, faute de quoi sa dette brute ne peut pas être comparée à celle des collectivités publiques recourant à la comptabilisation selon le produit net (Option 1).</p>

Tableau C.11 Dépenses totales

Dépenses totales	
Calcul	Dépenses courantes + Investissements bruts
Indicateur concerné	Proportion des investissements, cf. Tab.C.5
Chiffres-clés impliqués	Dépenses courantes, cf. Tab.C.15 Investissements bruts, cf. Tab.C.9
Remarques	-

Tableau C.12 Recettes totales

Recettes totales	
Calcul	Recettes courantes + Recettes d'investissement
Chiffres-clés impliqués	Recettes courantes, cf. Tab.C.17 Recettes d'investissement, cf. Tab.C.13
Remarques	-

Tableau C.13 Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	
Calcul	60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations incorporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissement + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Indicateur concerné	-
Chiffre-clé impliqué	Investissements nets, cf. Tab.C.19
Remarques	Les recettes d'investissement sont des recettes générées par des investissements ou des désinvestissements. Les subventions d'investissements à redistribuer (67) ne sont pas intégrées dans ce chiffre-clé. En effet ces recettes ne font que transiter par le compte des investissements de la collectivité publique. Elles contribuent donc à gonfler « artificiellement » ce compte et nuiraient à la comparaison entre collectivités publiques si elles n'étaient pas laissées de côté. Par contre, les recettes d'investissements extraordinaires (68) sont incluses pour refléter la situation financière globale.

Tableau C.14 Service de la dette

Service de la dette	
Calcul	340 Charges d'intérêts – 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations patrimoine administratif + 366 Amortissements subventions d'investissements – 466 Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif
Indicateur concerné	Part du service de la dette, cf. Tab.C.6
Remarques	Les amortissements supplémentaires (383) et (387) ainsi que les dissolutions supplémentaires des subventions portées au passif (487) ne sont pas inclus.

Tableau C.15 Dépenses courantes

Dépenses courantes	
Calcul	30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – 3180 Réévaluations sur créances + 34 Charges financières – 344 Réévaluations, immobilisations PF + 36 Charges de transferts – 364 Réévaluations, emprunts PA – 365 Réévaluations, participations PA – 366 Amortissements, subventions d'investissements + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires (avec incidence sur les liquidités) + 386 Charges de transferts extraordinaires
Chiffre-clé impliqué	Dépenses totales, cf. Tab.C.11
Remarques	<p>L'adjectif « courantes » fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année, au contraire des investissements qui sont utiles sur plusieurs années. La notion de « dépenses » fait référence à des éléments qui ont une incidence sur les liquidités (sous réserve de la délimitation de l'exercice). Elle exclut donc les opérations purement comptables (ces dernières sont par contre incluses dans les charges). Par conséquent, les amortissements du patrimoine administratif (33), les attributions aux fonds et financements spéciaux (35), les réévaluations extraordinaires (3841) et les imputations internes (39) sont laissés de côté ici. Il en va de même des opérations de politique financière : amortissements supplémentaires (383, 387) et attributions au capital propre (389). Les subventions redistribuées (37), bien qu'étant des dépenses, ne sont pas intégrées dans le chiffre-clé des dépenses totales. En effet ces dépenses ne font que transiter par les comptes de la collectivité publique. Elles contribuent à gonfler « artificiellement » le budget ou les comptes et nuiraient à la comparaison entre collectivités publiques si elles n'étaient pas laissées de côté. Les charges extraordinaires (380, 381, 3840 et 386) sont incluses puisqu'il s'agit bien de dépenses et qu'ainsi le chiffre-clé permet de refléter la situation financière globale.</p> <p>Pour la Confédération, il faut ajouter à ces éléments les charges d'armement (32). -</p>

Tableau C.16 Charges courantes

Charges courantes	
Calcul	30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux + 36 Charges de transferts + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires + 384 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transferts extraordinaires
Indicateur concerné	-
Remarques	<p>L'adjectif « courantes » fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année. La notion de « charges » fait référence à l'ensemble des éléments qui créent une perte de substance pour la collectivité publique, qu'il s'agisse d'éléments qui génèrent un flux de fonds (dépenses) ou d'opérations purement comptables.</p> <p>Les subventions à redistribuer (37) et les imputations internes (39), bien qu'étant des charges, ne sont pas intégrées dans le chiffre-clé des charges courantes. En effet, ces charges ne font que transiter par les comptes de la collectivité publique. Elles contribuent donc à gonfler « artificiellement » le budget ou les comptes et nuiraient à la comparaison entre collectivités publiques si elles n'étaient pas laissées de côté. Les charges extraordinaires sont par contre intégrées afin de refléter la situation financière globale. Toutefois, il faut prendre soin d'en déduire les éléments résultant majoritairement d'opérations de politique financière [amortissements supplémentaires (383, 387) et attributions au capital propre (389)]. Car ces éléments sont ponctuels et nuiraient à la comparaison.</p> <p>Pour la Confédération, il faut ajouter à ces éléments les charges d'armement (32).</p>

Tableau C.17 Recettes courantes

Recettes courantes	
Calcul	40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 430 Revenus d'exploitation divers + 439 Autres revenus (avec incidence sur les liquidités) + 44 Revenus financiers - 444 Réévaluations, immobilisations PF - 4490 Réévaluations PA + 46 Revenus de transferts - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 481 Revenus extraordinaires de patentes, concessions + 482 Contributions extraordinaires + 483 Revenus divers extraordinaires + 484 Revenus financiers extraordinaires + 486 Parts aux revenus extraordinaires - 4869 Dissolution extraordinaire des subventions d'investissements portées à l'actif
Indicateur concerné	-
Chiffre-clé impliqué	Recettes totales, cf. Tab.C.12
Remarques	<p>L'adjectif « courantes » fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année, au contraire des recettes d'investissement qui sont utiles sur plusieurs années. La notion de « recettes » fait référence à des éléments qui ont une incidence sur les liquidités (sous réserve de la délimitation de l'exercice). Elle exclut donc les opérations purement comptables (ces dernières sont par contre incluses dans les revenus). Par conséquent, ne sont pas intégrées aux recettes courantes : les réévaluations des immobilisations du PF (444), les réévaluations du PA (4490) et dissolutions des subventions d'investissements portées au passif (466), ainsi que les prélèvements sur les fonds et les financements spéciaux (45) et finalement les prélèvements sur le capital propre (489) et les imputations internes (49) ; car ces diverses opérations ne correspondent pas à des flux financiers. Les recettes extraordinaires (48), à l'exception de la dissolution extraordinaire des subventions d'investissements portées à l'actif (4869), de la dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif (487) et des prélèvements sur le capital propre (489), sont incluses dans le chiffre-clé pour refléter la situation globale.</p>

Tableau C.18 Revenus courants

Revenus courants	
Calcul	40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires – 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif – 489 Prélèvement sur le capital propre + 4895 Prélèvement sur réserve liée au retraitement
Indicateurs concernés	Part des charges d'intérêts, cf. Tab.C.3 Dette brute par rapport aux revenus, cf. Tab.C.4 Part du service de la dette, cf. Tab.C.6 Taux d'autofinancement, cf. Tab.C.8
Remarques	<p>L'adjectif « courants » fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année. La notion de « revenus » fait référence à des éléments qui génèrent un gain de substance pour la collectivité publique qu'il s'agisse d'éléments qui génèrent un flux de fonds (recettes) ou d'opérations purement comptables.</p> <p>Les subventions à redistribuer (47) et les imputations internes (49), bien qu'étant des revenus, ne sont pas intégrées dans le chiffre-clé des revenus courants. En effet ces revenus ne font que transiter par les comptes de la collectivité publique. Ils contribuent donc à gonfler « artificiellement » le budget et les comptes et nuiraient à la comparaison entre collectivités publiques si elles n'étaient pas laissées de côté. Les revenus extraordinaires (48) sont par contre intégrés afin de refléter la situation financière globale. Toutefois, il faut prendre soin d'en déduire les éléments résultant majoritairement d'opérations de politique financière. Car ces éléments sont ponctuels et nuiraient à la comparaison. Il s'agit de la dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif (487), si des investissements comptabilisés selon le principe du produit brut font l'objet d'un amortissement supplémentaire. Il s'agit également des prélèvements sur capital propre (489), en dehors des prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (4895). Ces derniers sont en effet le pendant des amortissements planifiés plus importants que la collectivité publique doit supporter en raison du retraitement. Or ce surcroît d'amortissements est inclus dans les charges courantes.</p>

Tableau C.19 Investissements nets

Investissements nets	
Calcul	Investissements bruts – Recettes d'investissement
Indicateur concerné	Degré d'autofinancement, cf. Tab.C.2
Chiffres-clés impliqués	Investissements bruts, cf. Tab.C.9 Recettes d'investissement, cf. Tab.C.13
Remarques	Ce chiffre-clé correspond au solde du compte des investissements

Tableau C.20 Dette nette I

Dette nette I	
Calcul	20 Capitaux de tiers – 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif – 10 Patrimoine financier
Indicateurs concernés	Taux d'endettement net, cf. Tab.C.1 Dette nette I par habitant en francs, cf. Tab.C.7
Remarques	Ce calcul est identique à la formule 14 Patrimoine administratif – 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif – 29 Capital propre Dans ce calcul, les prêts et participations du patrimoine administratif sont contenus dans la dette nette. En outre, les engagements sur financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) ou avoirs (report de perte dans les financements spéciaux) sont également contenus dans les capitaux de tiers ou dans le patrimoine financier.

Tableau C.21 Dette nette II

Dette nette II	
Calcul	14 Patrimoine administratif – 144 Prêts – 145 Participations, capital social – 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif – 29 Capital propre Cette définition est valable à condition que les groupes 144 et 145 ne soient, en principe, pas amortis mais fassent tout au plus l'objet de réévaluations.
Indicateur concerné	Dette nette II par habitant en francs, cf. Tab.C.7
Remarques	Ce calcul est identique à la formule 20 Capitaux de tiers – 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif – 10 Patrimoine financier – 144 Prêts – 145 Participations/capital social Considérant les risques, il convient de relever que la « Dette nette II » est une définition « souple » de la dette : en effet, les prêts et participations ne doivent pas être amortis, mais ceux-ci représentent toutefois un certain risque pour les collectivités publiques. En outre, les engagements envers des financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) ou avoirs (report de perte dans les financements spéciaux) sont également compris dans les capitaux de tiers ou dans le patrimoine financier

Tableau C.22 Charge d'intérêts nets

Charge d'intérêts nets	
Calcul	340 Charges d'intérêt – 440 Revenus des intérêts
Indicateur concerné	Part des charges d'intérêts, cf. Tab.C.3
Remarques	–

Tableau C.23 Autofinancement

Autofinancement	
Calcul	Solde du compte de résultats + 33 Amortissement du PA + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux – 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts PA + 365 Réévaluations participations PA + 366 Amortissements des subventions d'investissements – 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements – 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre – 489 Prélèvements sur le capital propre – 4490 Réévaluations PA
Indicateurs concernés	Degré d'autofinancement, cf. Tab.C.2 Taux d'autofinancement, cf. Tab.C.8
Remarques	La constitution ou la dissolution de provisions ne sont pas prises en compte. En effet, les provisions représentent selon toute probabilité une sortie de fonds future provenant directement de la position concernée au bilan. On ne peut donc considérer cela comme faisant partie du flux de fonds provenant du compte de résultats.

Tableau C.24 Population résidente permanente

Population résidente permanente	
Définition	Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique*. Par contre, au moment de la budgétisation ou de la planification financière, le chiffre pour la fin de l'année concernée n'est pas encore disponible. La collectivité publique doit donc procéder à sa propre estimation. Mais dès que la statistique est disponible, la valeur pour ce chiffre-clé doit être mise à jour.
* Source	http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.html
Indicateur concerné	Dette nette I et II par habitant en francs, cf. Tab.C.7
Remarques	-

